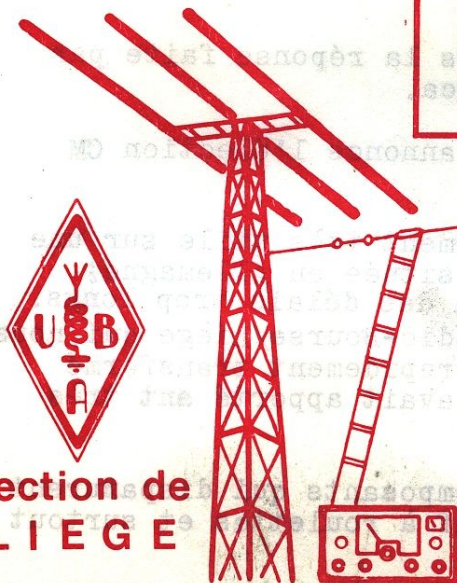


DESTINATAIRE :

ONL 2195  
Marc MATHIEU  
Rue de l'Athénée, 48  
4634 SOUMAGNE



Section de  
LIEGE

# ON 5 VL

BULLETIN MENSUEL  
8e année MARS 1977



Editeur responsable et expéditeur : ONL 1977, José ROBAT, rue Sainte-Julienne, 124 - 4020 LIEGE

SECTION DE LIEGE

Compte-rendu de la réunion du 14 février 1977

Présents : ON 1 LR; RD; SU; WP.  
ON 4 AU; BA; BH; EY; HA; HO; JN; JO + xYL; JU; LR;  
PM; VL; WR; YY; ZP.  
ON 5 CJ; EE; FO; KU; LJ; NL; NR; RU; RY; TH; YD; ZC.  
ON 6 BJ; GS; LG; MA; PF; PM; RD; TJ.  
ON 8 OZ.  
ONL 615; 1367; 1977; 2180; 2763; 3347; 3387; 3465;  
3508; 3518; 3667; 3758; 3837; 3854; 2876.

Excusés : ON 1 CR; ON 6 AM; ON 6 KP.

ON 5 CJ, Edmond Bailly, (CM) annonce en début de cette réunion, le décès de Madame Renard, mère de ON 6 AM, et le décès de Monsieur Pierre Kropp, père de ON 6 KP. Ensuite Edmond lit une lettre de remerciements de la part de Madame Raymond Cauwerts pour notre témoignage lors du décès de notre ami ON 4 CR. Edmond demande une minute de silence à la mémoire des disparus.

La parole est donnée à ON 4 AU, Pierre du GDV, venu spécialement de Verviers pour savoir qui serait intéressé par une visite à Evluon le "champignon" très connu de la firme Philips à Eindhoven (NL). Le sujet sera revu lors de la réunion UBA/LG en mars prochain.

Après cette proposition, Robert-ON 4 VL- signale que pour la province de Liège, et ce, en date du 14 février 1977 il y a :

84 ONL      6 ON 1      39 ON 4      30 ON 5      9 ON 6      4 ON 8

En tout : 172 membres en règle de cotisation 1977.

A la même date nous avons : 71 participants au "mouvement pylône", avec 41.300 frs , dont il faut déduire 18.000 frs pour l'achat du pylône.

Robert lit ensuite une lettre de ON 5 PY puis la réponse faite par lui-même à cet OM. ON 5 PY étant Daniel Toesca.

ON 5 CJ fait savoir qu'il est CM sortant et annonce l'élection CM qui se tiendra bientôt.

Paul Breistroff-ONL 2876- donne un renseignement très utile sur une certaine maison de vente par correspondance située en Allemagne; La firme ELEKTRONIKLADEN (voir page 20/77) a des délais trop longs. Le DM ON 4 VL présente Marc, le gérant de Radio-Bourse/Liège qui nous montre un Rx/TV très QRP, susceptible d'être rapidement transformé pour l'ATV 432 MHz. Les quelques TV que Marc avait apporté ont très vite trouvés acquéreur.

Guillaume, ONL 3465 avait apporté quelques composants qui disparaissent dans les poches des intéressés, boutons, self à roulettes et surtout des CV de petites valeurs.

La tombola habituelle eut ses fervents et notre ami ONL 615 eut du travail pour distribuer ses colis.

Fred, ON 4 JN, prit la parole pour essayer d'attirer quelques nouveaux membres donneur de sang, car dit-il, la demande de sang est très grande et la "vieille garde" doit être relevée par du sang neuf.

Arthur, ON 6 MA, donne les dernières nouvelles du pylône, quant à ON 5 EE, Jacques et ON 6 PM, Maurice, firent savoir que la caméra ATV était terminée mais que le Tx était seulement en chantier.

Ceci nous amena à 22h00, heure de clôture de cette soirée.

ONL 1977

CONVOCAATION UBA/LG

CONVOCAATION UBA/LG

CONVOCAATION UBA/LG

La prochaine réunion de la section liégeoise de l'UBA aura lieu le lundi 14 mars 1977 à 20 h 00 précises au local Rue Belvaux, 189 à Grivegnée.

Ordre du jour: Partie administrative  
Partie technique.

Si vous avez quelque chose de nouveau, soit administratif ou technique faites-le savoir avant le début de la réunion pour faciliter la tâche à tous.

le secrétaire.

# FILTRE D'ABSORPTION CONTRE LE QRM CAUSE PAR LES EMETTEURS "CB" .

par DL 3 OC, Hans Jürgen BOBZIN.

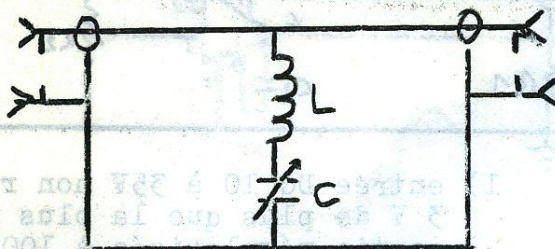
oo

Depuis que la bande des 11 mètres a été ouverte (en République Fédérale Allemande et en Italie) au "grand public", la probabilité d'existence de stations CB à proximité immédiate de stations de radioamateurs s'est notablement accrue.

On se doute bien que cela peut provoquer pas mal de QRM . Ainsi, pendant plusieurs mois, l'auteur a été dans l'impossibilité de faire des QSO en soirée à cause de friture et de crachottements à spectre large sur toutes les bandes de 2 à 40 m. Cette situation était probablement due à l'emploi d'émetteurs mal réglés conjointement avec des antennes de fenêtre. Un tel parasitage ne se laisse éliminer qu'à la source. Entretiens on a d'ailleurs remédié à cette situation désagréable.

Reste la cross-modulation, surtout dans la bande voisine 10 m, le soir en AM. Mais là, il y a moyen de faire quelque chose du côté Rx. C'est pourquoi, depuis un bon moment déjà, un filtre d'absorption fait partie intégrante de la station, dans la ligne d'alimentation de l'antenne. Le filtre est monté dans un petit boîtier métallique. Il est très sélectif à cause de son grand rapport L/C.

Pour la construction les armatures d'un condensateur variable ont été dépouillées de toutes leurs plaques sauf une plaque fixe et une plaque mobile. Ainsi la variation s'étend de 7 à 12 pF. (N.d. traduct. : bien entendu n'importe quel CV "ondes courtes" à 12 pF peut convenir) La bobine L comporte 58 spires de fil de cuivre de 0,8 mm de diamètre et à isolation laque. La valeur de l'inductance ainsi obtenue est de 3,5 uH. On peut fixer une flèche index sur l'axe du CV et étalonner l'appareil en fréquences d'atténuation maximum dans la bande des 11 m. Nous avons mesuré une atténuation de 24 dB. Evidemment il faut s'attendre aussi à une légère atténuation dans la bande voisine sur 10 m. A 28,5 MHz cette atténuation est d'un demi point S à l' S-mètre. A côté de l'action atténuante décrite plus haut, le filtre produit encore un effet secondaire. Lors de l'utilisation d'un émetteur SSB il faut s'attendre à l'apparition en petite quantité d'harmoniques dans la bande des 11 m, harmoniques qui peuvent être copiées au voisinage de l'émetteur. Ces harmoniques-là aussi seront atténuées en conséquence



traduit de CQ-DL 9/76 par ONL 2876 P. Breistroff

## NECROLOGIE

Deux de nos amis ont eu la profonde douleur de perdre un parent.  
Il s'agit de :

Mr Pierre KROPP, père de Adolphe -ON 6KP

Mme RENARD, mère de Albert, ON 6 AM.

Que nos deux amis et leur famille respective acceptent nos sincères  
condoléances par voie de notre mensuel.

UBA section de Liège.

+++++

Le fils de ON 5 RU, Hubert LABY, ayant eu un accident de moto, nous lui  
souhaitons un prompt rétablissement.

+++++

Rectification :

En page 14/77 du numéro de février 1977 fut marqué-par erreur- que  
Daniel- ON 6 PL- avait versé 5000 frs pour le pylône.  
En fait il fallait lire 500 francs. SORRY.....

le rédacteur .

=====  
Le uA 7805 (suite et fin)  
=====

Ce petit circuit intégré peut aussi être utilisé avec des composants  
extérieurs afin d'obtenir des tensions variables. (schéma 3)

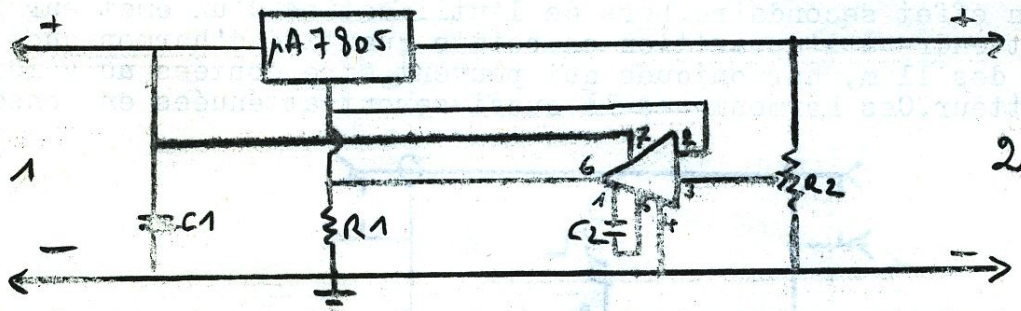


schéma 3

- 1) entrée DC 10 à 35V non régularisé (au moins 3 W de plus que la plus grand voltage requis)
  - 2) sortie régularisée à 100 %. 7 à 30 V
- C 1 = 0.33 uF      C 2 = 30 pF  
R 1 = 1 K          R 2 = 10 K, ajustement de voltage

=====

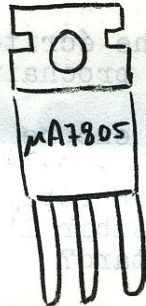
L'U.M.S. étant le journal radio-amateur que ON 6 KP m'a si gentiment prêté ici dernièrement et que lui-même avait reçu du Canada. Le "Coin du Patenteux" étant tout simplement une série d'articles techniques. Aujourd'hui nous allons vous faire connaître un circuit intégré de la firme Fairchild: le uA 7805.

.....

Le uA 7805, régulateur de tension

.....

Ce circuit intégré à trois contacts existe en sept tensions différentes c.à.d: 5 - 6 - 8 - 12 - 15 - 18 et 24 volts. (dessin 1)  
 Il comporte à l'intérieur, un circuit limiteur de courant ainsi qu'un circuit de protection thermique, ce qui le rend pratiquement invulnérable.  
 Avec un radiateur suffisant, il peut donner seul jusqu'à UN ampère de courant à la sortie et presque n'importe quelle valeur de courant à l'aide d'un transistor séparé. (schéma 1)



dessin 1

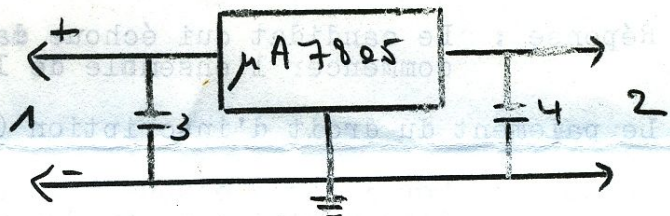


schéma 2

- 1) entrée DC non régulée
- 2) sortie régulée à 100 %
- 3) 0.33 uF/50V (à utiliser seulement si le régulateur doit se trouver à une certaine distance du bloc alim.)
- 4) 0.1 uF/25V (à utiliser seulement si la demande de courant peut varier)

Cet intégré permet de régulariser un bloc d'alimentation à 5 volts très exactement et surtout très simplement (schéma 2).

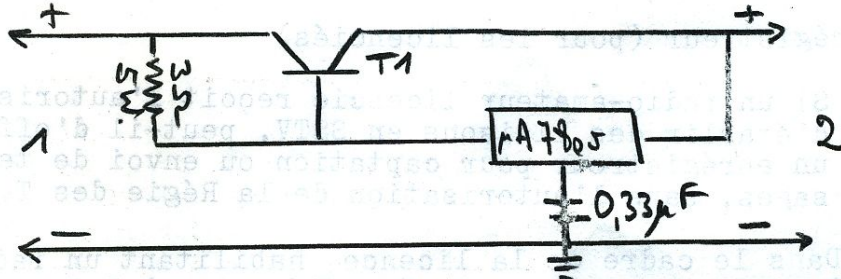


schéma 1

- 1) entrée DC non régulée
- 2) sortie régularisée à 100 %
- 3) T 1 = 2N4398 ou équivalent.

(suite page précédente)

JE VOUDRAIS BIEN SAVOIR

ou

QUELQUES QUESTIONSPOSEES A LA REGIE DES T.T.

par ONL 1977

En janvier dernier j'ai posé quelques questions à la Régie des T.T. car plusieurs ONL m'avaient -lors des cours ONL à la section UBA/LG- demandé ....et ceci, José...et cela, José???

Voici donc ces questions .

1) Auparavant, lorsqu'on avait raté, soit l'examen, <sup>ou</sup> soit l'examen oral, on pouvait se représenter six mois plus tard et repasser ces examens sans devoir repasser l'examen écrit. Si on ratait l'examen écrit, on devait repasser tout.

Question : A l'heure actuelle, puisqu'on n'est plus obligé de faire l'examen Morse (futur ON 1...), si on a réussi et en oral et en Morse, doit-on refaire tout l'examen (écrit-morse-oral) si on a raté en écrit uniquement?

Réponse : Le candidat qui échoue dans une branche écrite doit recommencer l'ensemble de l'examen à la prochaine session.

2) Le paiement du droit d'inscription (actuellement encore : 45 frs)

Question : Lorsqu'on a échoué à un examen, doit-on repayer le droit d'inscription de 45 frs pour pouvoir subir l'examen suivant qui se déroule six mois plus tard?

Réponse : Voir l'annexe II, points 2 et 4 de l'arrêté ministériel du 22 juillet 1947. ( voir page 23 du Règlement & Annexes)

3) Date ultime d'inscription à l'examen.

Question : Peut-on s'inscrire à la session d'examen (mars ou sept.) après le 1 mars ou 1 septembre?

Réponse : Dans la mesure du possible, mon service accepte les inscriptions aux examens de radio-amateur après le 1 mars et/ou le 1 septembre.

4) SSTV et enregistreur (pour les licenciés)

Question : Si un radio-amateur licencié reçoit l'autorisation d'établir des liaisons en SSTV, peut-il d'office utiliser un enregistreur pour captation ou envoi de test, ou messages, sans l'autorisation de la Régie des T.T. ?

Réponse : Dans le cadre de la licence habilitant un radio-amateur à utiliser une station de télévision à balayage lent, ce radio-amateur est autorisé à enregistrer sur bande magnétique des émissions de télévision de l'espèce.

J'attire spécialement votre attention sur le fait que seules sont autorisées en l'occurrence les images:

- Du titulaire de la licence lui-même ou d'un opérateur supplémentaire également licencié;
- Des vues d'organes, de dispositifs ou de schémas radio-électriques se rapportant à l'expérimentation poursuivie par le radio-amateur;
- D'une mire fixe portant de façon très lisible l'indicatif de la station, la fréquence de la porteuse image et la fréquence de la porteuse son.

Toute transmission à caractère personnel ou commercial est rigoureusement interdite.

Les commentaires accompagnant les images doivent être faits en langage clair et ne doivent se rapporter qu'à l'expérimentation poursuivie par l'amateur.

Il va de soi que la captation et, à fortiori, l'enregistrement d'images non autorisées constitueraient une infraction à la législation en matière de radiocommunications.

5) Voici une question posée par plusieurs écouteurs (ONL) concernant la ATV .

Question : Puisqu'un écouteur reçoit la permission écrite de la Régie des T.T. pour captation de TOUTES les bandes amateurs, donc aussi le 432 MHz, pourquoi la Régie des T.T. interdit la captation des images ATV (TV amateur) tant que l'on n'a pas de licence? Même question pour SSTV.

Réponse : D'après les "normes pour la télévision d'amateur" qui ont été acceptées par l'UBA et l'UBRC, "une station de télévision d'amateur, soit d'émission, soit de réception ou d'émission et de réception, ne peut être détenue ou utilisée que par une personne déjà titulaire d'une licence pour station d'amateur émettant en phonie".

6) Autre question posée par des non-licenciés:

Question : Un non-licencié, peut-il, sous l'égide d'un radio-amateur licencié, et avec l'indicatif de ce dernier, faire une brève émission, pour se familiariser avec la transmission?

Réponse : Il est interdit de procéder à des émissions d'amateur sans être détenteur du certificat d'opérateur radiotélégraphiste et/ou téléphoniste. Par ailleurs, ce(s) document(s) est (sont) strictement personnel(s).

7) Voici une question concernant les émetteurs-récepteurs 27 MHz.

Question : Lorsque les voisins -ou autres- savent que vous êtes radio-amateur, ils viennent chez vous pour d'éventuelles réparations. Mais lorsqu'ils vous apportent à réparer un Talkie... Pouvez-vous accepter de le réparer, car à la fin de la

réparation on passe en émission pour voir si tout est en ordre de marche.  
En somme c'est un geste naturel...mais illégal.

Réponse : Lorsqu'on vous présente un appareil 27,120 MHz, il y a lieu, tout d'abord, de vous enquérir si le détenteur de cet émetteur-récepteur est en possession d'une autorisation d'livrée par la Régie des T.T.  
Dans l'affirmative, la réparation et les essais subséquents se font sous le couvert de la licence octroyée. Dans le cas contraire, vous effectuez des émissions "pirates".

8) Voici une réponse qui met fin à une controverse (n'est-ce pas ON5PC?)

Question : Doit-on payer une radio-redevance pour un récepteur "2m"?

Réponse : Pour un récepteur qui ne capte que les bandes d'amateurs aucune redevance n'est due. Si ce récepteur est conçu pour recevoir également les émissions radiodiffusées, il y a lieu de se mettre en règle vis-à-vis de "Radio-Redevance"?

=====  
EN conclusion  
=====

Voici donc, cher ami lecteur, chaque question répondue par la Régie des T.T. Bien que nous possédons tous le livre "Règlement & Annexes" que tout débutant doit se procurer à la Régie des T.T., il restent encore des questions sans réponses. En ce cas, il suffit simplement de s'adresser à la R.T.T. comme j'ai fait.

Certains diront: "Pourquoi a-t-il posé telle ou telle question?"  
La réponse est ultra-simple : "Nul n'est sensé ignorer la loi".

Parmi les questions posées, certaines furent faites par des OM ayant la licence depuis un bon bout de temps....Alors???

Si un point vous embarrasse n'hésitez pas. Posez carrément la question à :

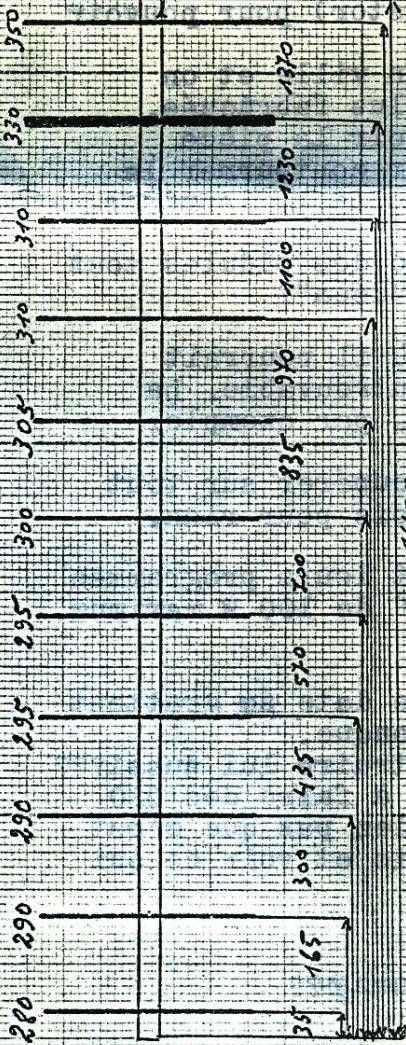
Régie des T.T.  
Administration Centrale  
Rue des Palais, 42  
1030 BRUXELLES

et faites paraître la réponse dans votre feuille de section, ou mieux, dans le "CQ-QSO", comme cela tout OM et/ou ONL sera au courant. D'ailleurs j'espère voir paraître ce qui précède dans le "CQ-QSo" pour information nationale...autrement dit...pour tous les membres de l'UBA car notre feuille "ON 5 VL" n'est distribué qu'à quelques 250 membres.

José ONL 1977

rédacteur du "ON 5 VL"





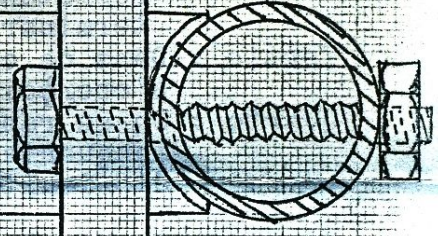
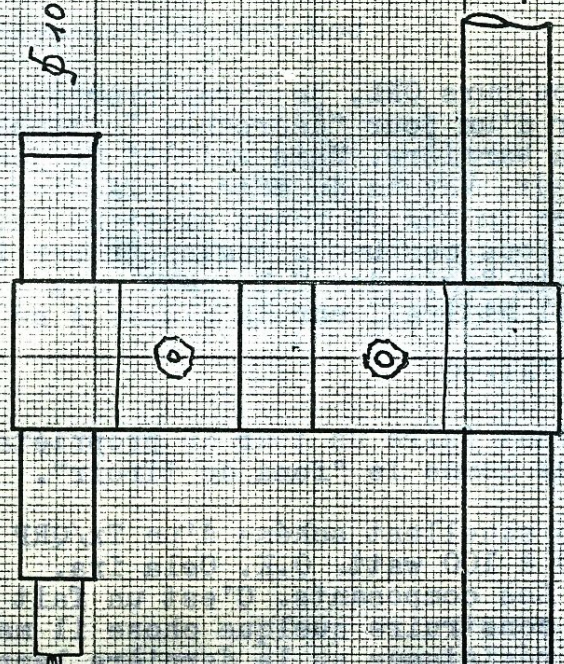
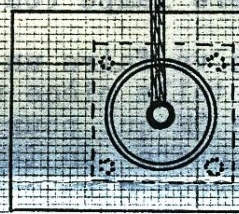
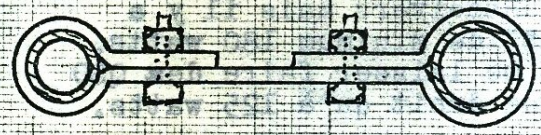
DIPECTEURS  
ALU  $\phi$  5mm  
BOOM  
ALU  $\phi$  28mm

COAX  
RG8U  
GAINE EXTERIEURE  
et Tresse enlevée

CONNECTEUR  
COAX 50839

Toutes les cotations  
en millimetres

P29/27



ANTENNE 432 MHz

ECH. 1/1

QU'EN PENSEZ-VOUS MESSIEURS....

par ONL 1977

oooooooooooooooooooooooooooooooooooo

Quoique toujours ONL, je dirai presque...ONL sempiternel.., j'ai bon espoir d'un jour "décrocher la timballe" et passer de l'autre côté de la barrière. Mais voilà! Ce jour-là j'aurai besoin d'un bon émetteur. Voyons du côté professionnel.

On y trouve un tas de beaux émetteurs et transceivers mais il y a un "hic". Tous ces beaux engins: "power input" de minimum 180 watts. Seulement la Régie des T.T. ne voudra pas me laisser faire des QSO avec un tel attirail car la classe A ne donne droit qu'à 125 watts.

Alors que faire?

Alors? Allons faire un tour du propriétaire, c'est à dire, voyons ce que nous donne le "fond de tiroir".

Primo : Un excellent schéma d'un Tx/QRP avec une puissance de quelques 50 à 100 watt. O.K. Cela ira.

Secundo : Les composants. C'est un fait bien connu que lorsqu'on veut construire quelque chose il manquera fatalement la dernière résistance ou la dernière lampe (ou transistor) pour pouvoir terminer.

Tertio : Dans ce cas (cas N°2) on va faire un tour en ville et on s'aperçoit que telle ou telle pièce n'est plus fabriquée.

Quarto : On se rabat sur un autre OM qui pourrait avoir la pièce manquante ou qui vous donnera un tuyau pour contourner la difficulté. Ou alors il vous dira chez qui obtenir la pièce.

Bien sûr il y a le "deux mètres" et le "432 MHz" avec des bidules tout prêt du commerce. Mais pour celui qui veut faire du "déca"?

J'ai rencontré dernièrement ON 5 LJ qui me demanda où il pourrait obtenir des "moyennes" NEOSID. Il paraît que c'est introuvable. La même chose pour certains électrolytiques à 380 volts, par exemple.

La seule solution est donc de ne rien jeter et de récupérer sur tout récepteur radio ou TV que l'on peut se procurer parfois pour rien.

A moins que les constructeurs professionnels révisent leurs programmes et nous fabriquent du matériel ayant un "power input" de 100 W maximum.

Certains se diront: "Il divague, le gars".

C'est possible, mais pensez que certains OM de longue date se grattent la tête pour pouvoir terminer une construction quelconque.

Alors que penser de l'ONL débutant qui voudrait construire lui aussi???

Car après tout, notre hobby ne consiste non seulement à faire des QSO mais aussi à faire progresser le progrès, car n'oubliez pas que c'est grâce à des amateurs que nous pouvons écouter la radio et voir ce qui se passe dans le monde via la télévision.

Oui, peut-être que je divague, mais après tout....

Qu'en pensez-vous, messieurs???